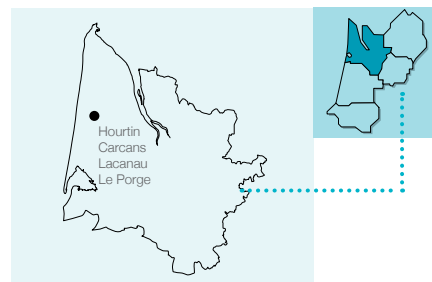


Étangs girondins

● Site inscrit

Étangs girondins (Carcans-Hourtin, Lacanau) et landais (Blanc, Léon, Noir, Yrieux)



Étang de Carcans et Hourtin (rives)

● Sites classés

Commune(s)

Carcans - Hourtin - Lacanau - Le Porge

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site

P Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date(s) de protection

Étangs girondins : 5 octobre 1967 (arrêté ministériel)

Étangs girondins (Carcans-Hourtin, Lacanau) et landais (Blanc, Léon, Noir, Yrieux) : 16 décembre 1968 (Décret du Conseil d'Etat)

Étang de Carcans et Hourtin (rives) : 29 septembre 1983 (Décret du Conseil d'Etat)

Superficie(s)

Étangs girondins : 39,362 ha

Étang de Carcans et Hourtin (rives) : 575 ha

Référence(s) SIG

SIN0000125 / SCL0000608 / SCL0000643

Motivation initiale de la protection



Le Site Inscrit des étangs girondins, d'une superficie de près de 39 500 ha, s'étend sur les communes de Carcans, Hourtin, Lacanau et Le Porge, de l'océan à la RD 3, enserrant le Site Classé des étangs sur 7 600 ha.

La procédure d'inscription a été initiée suite aux réflexions de la Mission Inter-services pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) qui visait à encadrer les équipements de la Côte Aquitaine et à renforcer les protections.

Cette politique a permis de prendre en compte la qualité paysagère et environnementale exceptionnelle de l'ensemble des étangs littoraux aquitains jusqu'à l'océan, par des mesures de protection au titre des sites :

- Site Inscrit des étangs girondins (5/10/1967)
- Sites Classés des lacs de Carcans-Hourtin et de Lacanau (plans d'eau seuls) le 16/12/1968 et le 29/09/1983 (quelques rives de Carcans-Hourtin)
- Sites Classés des étangs landais suivants : Laprade (1964), Moliets (1964), Soustons (1966 puis 1979), Hardy (1967 puis 1982), Blanc, Léon, Yrieux et Noir (1968), d'Aureilhan (1964 puis des rives en 1978).
- Site Inscrit des étangs landais sud (18/09/1969)
- Site Inscrit des étangs landais nord (16/08/1977)

Le site des étangs girondins présente plusieurs unités paysagères :

- le littoral,
- les dunes boisées entre océan et lacs littoraux.
- le réseau hydrographique comprenant les lacs littoraux, les étangs, les canaux et courants qui les relient,
- la pinède du plateau landais,
- les bourgs et hameaux.



Environnement du site :

La côte de l'Aquitaine, au nord du Pays Basque, se définit le plus souvent comme une ligne sableuse continue de 270 km ourlée d'un massif dunaire à peine entaillé de quelques encoches, dont le bassin d'Arcachon est la plus célèbre.

Mais il existe **un second littoral, moins connu mais tout aussi spectaculaire** : celui des lacs d'eau douce qui ponctuent l'arrière-dune, en un tiré plus ou moins dense, de la Pointe de Grave à l'embouchure de l'Adour.

Description du site :

Les vastes Sites Inscrits du littoral girondin et landais forment une spectaculaire bande nord-sud présentant en succession rapprochée quatre types de paysages très différents et pittoresques. Ainsi, d'est en ouest se développent le plateau landais / les étangs et les marais / le cordon dunaire forestier / le littoral océanique et ses dunes.

Perceptible seulement de près ou des airs, cet ensemble comporte deux lacs parmi les plus étendus de France, véritables bijoux dans un écrin de verdure : paysage d'eau douce, calme et peu venté, aux rives sauvages piquetées de loin en loin de « quartiers » pittoresques. Les forêts-écrins qui les bordent sont le paradis des chasseurs, dont les « tonnes » typiques parsèment les rives des lacs.

La pinède habille les dunes jusqu'à l'océan, où elle laisse place d'un coup au paysage doré et houleux du littoral atlantique, dont l'immensité agitée, est en fort contraste avec les paisibles étangs situés à quelques kilomètres...

Le paysage des étangs ne se limite pas aux masses d'eau, les bordures constituées du cordon dunaire à l'ouest et les étendues de zones humides à l'est, caractérisent l'entité « étang girondin ».

Ces lacs, à l'apparence d'éternité, ont une origine géologique datant des dernières glaciations.

Leur formation est due à la conjugaison de deux phénomènes.

En premier lieu, les variations successives du niveau des mers associées à la formation du cordon dunaire ont permis de

piéger sur l'arrière dune les eaux qui constituent aujourd'hui les étangs girondins. La présence d'aliôs, concrétion ferrugineuse couverte de sable empêche l'infiltration des eaux. Ensuite, les cours d'eau drainant l'immense plateau sableux quasi horizontal couvert par le massif forestier sont confrontés à l'absence de reliefs notoires qui leur enlève toute vigueur, et se trouvent bloqués derrière un immense cordon dunaire de 230 kilomètres de long et de 3 à 6 kilomètres de large, qui suffit à faire barrage. Les lacs d'Hourtin, Lacanau et Cazaux-Sanguinet se sont ainsi constitués.

C'est durant la seconde moitié du XIX^e siècle qu'est creusé le canal des Étangs, accompagné d'un réseau drainant plus finement le territoire appelé « crastes », dans le but d'assécher les marais et de créer une voie de circulation navigable.

Ce paysage de grande qualité a fait l'objet de protections paysagères et naturalistes de longue date, ainsi que d'interventions foncières, afin de le sauvegarder comme patrimoine de la nation. Toutefois, compte-tenu de la pression urbaine croissante, et du développement touristique, un renforcement des protections apparaît aujourd'hui nécessaire.

Etat actuel du site :

Ces sites subissent des pressions fortes. En effet, les étangs girondins et landais ainsi que le littoral atlantique subissent les inconvénients de leur succès : l'urbanisation s'étend fortement et les milieux naturels reculent. La pression à proximité des rives grandit et la demande foncière ne cesse de croître.

Ces pressions ont entraîné des changements définitifs des paysages notamment par l'extension des lotissements à proximité des bourgs, ou encore par l'ouverture de zones artisanales et commerciales. L'urbanisation peut également correspondre au durcissement de nombreux campings dont l'aspect a complètement changé. Ces paysages nouvellement urbanisés ne présentent pas toujours de qualité architecturale ou paysagère et sont pourtant situés dans le périmètre du site inscrit.

Malgré ces évolutions, les paysages emblématiques des étangs littoraux dominent et l'impression générale qui se dégage de ces lieux est celle d'espaces encore préservés et à dominante naturelle.

La première évaluation de la politique des sites, impulsée par le Ministère de l'Ecologie sur l'ensemble de la France à l'occasion du centenaire de la 1^e loi de protection des Sites (1906), a été menée en 2006 par la DIREN, pour préparer le programme pluriannuel d'action. Elle a mis en avant les évolutions fortes qu'ont subi ces grands Sites Inscrits généralisés, tel celui des étangs girondins. En effet, si ces sites présentent encore dans l'ensemble une grande qualité paysagère et environnementale qui justifie pleinement un classement et le maintien de l'inscription sur les dunes et plages littorales, à l'inverse, certains secteurs ont perdu leur intérêt patrimonial et paysager notamment à cause des extensions d'urbanisation.

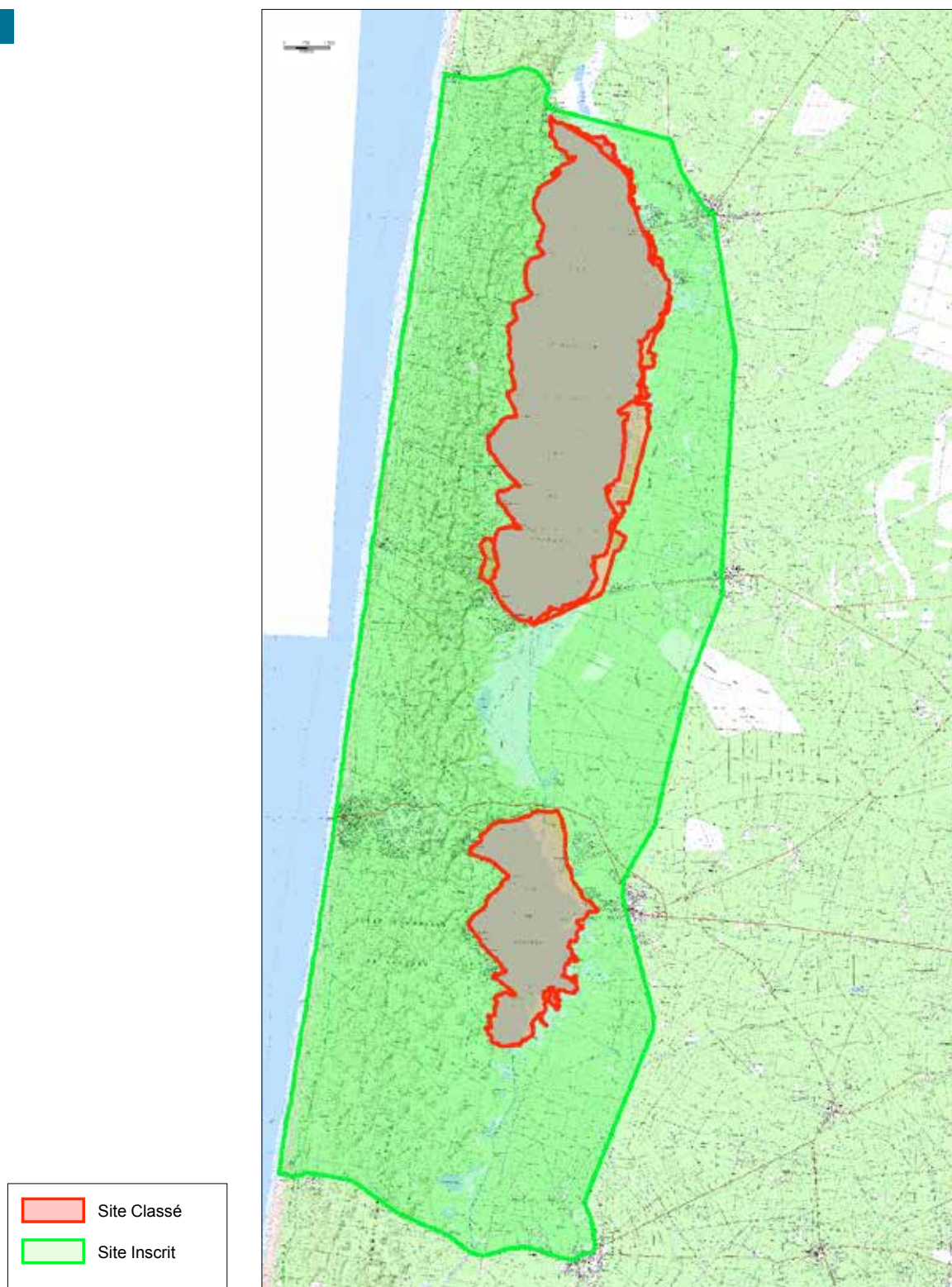
Enjeux et préconisations

Une concertation importante avec les collectivités locales, les partenaires administratifs et les différents acteurs du territoire est en cours.

Les enjeux qui conduisent le projet de requalification et le nouveau périmètre de site est le suivant :

- conserver et valoriser les caractéristiques des paysages lacustres naturels et les paysages qui leur sont liés (ruisseaux, canaux et courants),

- maintenir les discontinuités urbaines,
- maîtriser le développement des bourgs aux abords des lacs,
- adapter les niveaux de protection aux enjeux paysagers,
- se doter d'outil de gestion permettant une fluidité des procédures en ce qui concerne la gestion forestière courante de la pinède.



© IGN scan 25© 2007

Inventaires ZNIEFF

(ZICO) Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau et secteur représentatif de marais, dunes boisées et dunes littorales de la côte médocaine

(ZNIEFF 1) modernisation MARAIS DE LA RIVE ORIENTALE DE L'ÉTANG DE LACANAU

(ZNIEFF 2) Marais et étangs d'arrière dune du littoral girondin

(ZNIEFF 2) modernisation DUNES LITTORALES ENTRE LE VERDON ET LE CAP FERRET

Natura 2000

(Directive Oiseaux) Côte médocaine : dunes boisées et dépression humides

(Directive Habitat) Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin

(Directive Habitat) Boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin

(Directive Habitat) Dunes du littoral girondin de la pointe de Grave au Cap Ferret

(Directive Habitat) Portion du Littoral sableux de la côte Aquitaine

(Directive Oiseaux) Au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans

Autres protections

Réserve Naturelle Nationale Etang de Cousseau

Réserve Naturelle Nationale Dunes et marais d'Hourtin

